

# PRIME MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

La Médaille du Travail est accordée aux salariés français ou étrangers travaillant en France, dans les départements et territoires d'outre mer ou à l'étranger.

**La Médaille d'honneur du travail comporte 4 échelons :**

- 1) La Médaille d'Argent est accordée après 20 ans de services
- 2) La Médaille Vermeil est accordée après 30 ans de services
- 3) La Médaille d'Or est accordée après 35 ans de services
- 4) La Médaille Grand Or est accordée après 40 ans de services



**1) Médaille d'Argent :** Prime de 300€  
20 ans de service dont 13 ans d'ancienneté dans le Groupe

**2) Médaille Vermeil :** Prime de 450€  
30 ans de service dont 20 ans d'ancienneté dans le Groupe

**3) Médaille d'Or :** Prime de 600€  
35 ans de service dont 23 ans d'ancienneté dans le Groupe

**4) Médaille Grand Or :** Prime de 750€  
40 ans de service dont 26 ans d'ancienneté dans le Groupe

*Médaille d'honneur du Travail*



**Attention :** l'ancienneté est à apprécier à la date du 14 juillet 2023

### PRIME ANIA :

Conditions : Salariés totalisant 20 années d'ancienneté de services au sein agro-alimentaire et 13 années d'ancienneté dans le Groupe Carrefour (ancienneté calculé à la date du 15 juillet 2023)

**Versement :** Les primes ANIA seront versées en novembre 2023

Concernant les personnes ne justifiant pas de 20 ans d'ancienneté chez CSF, vous devez transmettre le / ou les certificats de travail antérieurs dans d'autres sociétés.

**Pour le calcul de l'ancienneté, les périodes suivantes sont prises en compte :**

- Le Congé Maternité,
- Le Congé Parental d'Education ou d'Adoption à concurrence d'1 an Maximum

**Procédure :** Toute personne remplissant les conditions doit signaler sa candidature à son directeur de magasin.

**Candidature à transmettre Avant le 1er Mars 2023**

**Téléchargez gratuitement notre application accessible pour tous : " MARKET FO "**  
*L'actualité et vos droits, c'est tous les jours dans votre poche*

